

Dom Sébastien Wyart : abbé  
général de l'Ordre cistercien  
réformé, auparavant  
capitaine adjudant-major aux  
zouaves [...]

Fichaux, Louis (1833-1916). Dom Sébastien Wyart : abbé général de l'Ordre cistercien réformé, auparavant capitaine adjudant-major aux zouaves pontificaux. 1910.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisationcommerciale@bnf.fr](mailto:utilisationcommerciale@bnf.fr).

Jérôme. Comment faire face aux dépenses courantes, à l'intérêt de la dette, à son amortissement ? Avec des moyens insuffisants le gouffre se creusait chaque jour davantage. Il était indispensable de se créer des ressources nouvelles. Heureux temps celui où, sans demander rien à personne, les moines pouvaient vivre des terres de leur abbaye ! Leur labeur, parfois très dur, était une des formes de la pénitence régulière, joyeusement embrassée. C'était, sous la voûte des cieux, un travail facilement solitaire. La brise qui leur arrivait, leur venait bien plutôt du ciel que de la terre : Dieu était là présent à la pensée ; le monde était loin. Le gain n'était pas abondant, mais, selon la parole de l'apôtre, il est toujours assez grand là « *où se trouve la piété avec le nécessaire* ». Aussi bien, comme ajoutait l'apôtre, « *nous n'avons rien apporté en venant dans ce monde-et nous n'en emporterons rien : le vivre et le couvert, c'est assez !* » Pourquoi faut-il que, pour subsister, ils aient été amenés à recourir à l'industrie, à l'industrie comme elle se pratique dans les temps modernes ?

Dom Sébastien méprisait la richesse et jamais il ne l'eût recherchée pour elle-même. « Le vivre et le couvert » lui auraient suffi ; peut-être aurait-il eu, par suite de sa bonté naturelle, le désir d'un peu de superflu, pour venir en aide à des indigents dignes de toute pitié. Puisqu'il ne pouvait pas même prétendre au nécessaire par le travail agricole, il se résignait au travail industriel et, parmi les industries, son esprit s'arrêtait à celles qui, se rattachant de plus près à la culture locale, offrent le moins de complications. C'est ce qui explique sa préférence pour la brasserie de bière. Tilbourg s'en était bien trouvé ; le Mont des Cats, avec le produit de sa brasserie, allait être en mesure de reconstruire son monastère.

Mais autre était la condition de ces deux abbayes, autre celle de Sept-Fons. Les deux premières sont dans des pays, où la bière est la boisson courante de la population ; tandis

que Sept-Fons confine aux pays vignobles, là où le vin est la boisson ordinaire et la bière une boisson de luxe. Une brasserie à Sept-Fons n'avait chance d'aboutir à un heureux résultat qu'à la condition de fabriquer une bière supérieure, dans le genre des bières de Vienne et de Munich.

Sur ces entrefaites il fut mis en rapports avec un homme de capacité éminente, à qui il ne manquait que des capitaux pour se lancer avec grandes chances de succès dans cette entreprise. Il regarda cette rencontre comme providentielle réponse à sa consultation et, puisque Dieu semblait l'encourager il estima qu'il lui viendrait aussi en aide pour trouver les fonds. N'était-il pas acculé à la nécessité ? Et qui sait, se disait-il à lui-même, si Dieu, qui a permis aux Chartreux, grâce à une industrie productive, de vivre sans soucis temporels, n'a pas aussi dessein, par cette brasserie de Sept-Fons, de placer dans la même situation l'Ordre cistercien tout entier ? Il était d'ailleurs loin de penser que le chiffre des dépenses, pour l'établissement seulement, allait être aussi élevé.

Les débuts furent très encourageants. Au bout d'une année, la brasserie de Sept-Fons prenait part au concours des brasseries françaises et obtenait le premier prix. La même année, 1891, à l'exposition des bières françaises, au Palais de l'Industrie, à Paris, elle obtenait une médaille d'or. Dom Sébastien, dans un post-scriptum confidentiel, constatait un large bénéfice et il ajoutait : « S'il plaît à Dieu, par les mérites de Saint Joseph, notre grand protecteur, ce bénéfice sera doublé l'an prochain. » Il était possible de payer, dans une assez large mesure, l'intérêt des sommes empruntées. Le vent était alors à la confiance et, à cette heure si grave, où le projet de fusion des trappes allait être posé pratiquement, le bon Père Abbé n'avait, dans l'Ordre entier, rien perdu du crédit dont il avait besoin.

Les déceptions vinrent plus tard. Le directeur, à qui revenait l'honneur des premiers succès, en avait profité

pour accroître ses exigences. Il se croyait peut-être, non sans raison, l'homme nécessaire. Peut-être aussi à tort, on ne le crut pas indispensable. Celui qui le remplaça ne le valait pas. C'était une cause d'insuccès ; mais la grande cause fut l'insuffisance des capitaux et la concurrence redoutable de sociétés mieux pourvues, plus en mesure par suite d'accorder de longs crédits aux débiteurs, de fonder même des débits, dont elles se réservaient l'approvisionnement.

L'échec de cette brasserie devait être, pour Dom Sébastien, la plus crucifiante des épreuves. Lui qui aurait tant voulu marcher sur les traces du saint évêque Malachie, être, comme lui, d'après la louange de Saint Bernard, *rarus petitor, hilaris dator, acceptor verecundus*, sera condamné à demander sans cesse, à ne pouvoir rien donner, à ne recevoir qu'avec confusion ! Heureusement du moins, au moment où tout semblera définitivement compromis, le salut viendra par l'entremise d'amis fidèles, d'un surtout, qui profitera de sa haute considération industrielle, pour créer une société par actions, racheter la brasserie et lui préparer un avenir meilleur ! La Providence, en ménageant à son serviteur cette suprême consolation, se montrera fidèle à la promesse divine qui garantit le succès de la prière persévérante. En la réservant pour les dernières heures de sa vie, elle lui fera expier ce qu'il y avait de témérité dans sa confiance, en même temps qu'une fois de plus elle soulignera la note caractéristique d'une vie qui devait être une vie toute d'expiation et de réparation (1).

---

(1) Ces lignes étaient écrites, quand il nous a été donné de lire dans la belle vie de Dom Guéranger ce passage qui s'appliquerait de tout point à Dom Sébastien : « Il ne nous convient pas de rechercher si, à l'origine de cette pauvreté qui s'attacha à la personne et à l'œuvre de Dom Guéranger, la sagesse du siècle ne pourrait pas reconnaître une part d'erreur ou une confiance extrême..... Le lecteur préférera reconnaître que Dieu, qui fait collaborer à la sanctification de ses élus jusqu'à leurs imperfections mêmes et les lacunes de leur